

District du Grand Besançon - Représentation de la Ville au Conseil Districal - Modification

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'Assemblée Communale a désigné 38 délégués titulaires et 38 délégués suppléants pour siéger au Conseil Districal.

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

- M. AUTARD jusqu'ici délégué suppléant de M. ANTONY siégerait désormais en qualité de titulaire à la place de M. GIRARD

- M. GIRARD siégerait désormais en tant que suppléant de M. ANTONY.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 30 juin 1997.